



REVENDEICATIONS SALARIALES C'EST POSSIBLE !

Nous en étions, le 26 février, à la quatrième RPN de «négociations» sur les salaires 2013.

Les propositions de l'employeur n'ont pas évolué depuis la précédente RPN. Nous sommes toujours sur une augmentation de l'ancienneté, ce qui ne peut se substituer à une augmentation de la valeur du point, comme nous l'avons expliqué dans nos précédents comptes rendus.

Par contre, il faut remarquer que, en masse salariale, la proposition de l'UCANSS est inférieure aux 5 points octroyés les années précédentes.

L'employeur évoque la rigueur budgétaire, les directives gouvernementales, la dette publique !

Il déclare ne pas vouloir s'avancer sur des propositions qu'il ne pourrait pas financer...

Mais quelle est la réalité financière dans les branches de la Sécurité sociale ?

Dans les COG pluriannuelles sont inscrites, année par année, les limites budgétaires allouées aux frais de personnel.

Or, les caisses nationales, très zélées en termes de suppression de postes depuis plusieurs années, ne consomment pas entièrement ces budgets.

De 2007 à 2010, chaque année, le taux d'exécution budgétaire était égal, en moyenne, à 98%, toutes branches confondues.

Sur une masse salariale de 5 milliards d'euros, cela représente 100 millions par an économisés sur le dos des personnels.

Le « pompon » a été atteint en 2011 avec des taux d'exécution de 97,71% en Maladie, 98,3% en Famille, 98,5% en Recouvrement et 94,2% en branche Vieillesse !

En incluant l'année 2012 qui n'a sans doute pas fait exception à cette politique, nous pouvons écrire, sans risque d'être contredits, que depuis 2007, c'est plus de 700 millions d'euros dont le personnel n'a pas vu la couleur, alors qu'ils auraient dû, en toute logique budgétaire, leur revenir !

Lors de la RPN du 19 février, nous avons fait état de ces chiffres devant l'employeur.

Il ne les a pas contestés, mais a brandi pour justifier sa politique de rigueur, un nouveau dogme : l'évolution de la RMPP (rémunération moyenne du personnel en place).

Pour les pouvoirs publics, cette RMPP ne doit pas évoluer de plus de 2,5% d'une année sur l'autre. Lorsque l'on sait qu'entre 2007 et 2011, son évolution a été en moyenne de 3,1% par an, on mesure le peu de marge de manœuvre que s'impose l'employeur.

Il est difficilement supportable de constater que certaines organisations syndicales acceptent ce diktat et se montrent prêtes à négocier des bouts de chandelles dans la limite de ce créneau.

Au cours de ces «négociations», la CGT revendique 6% minimum d'augmentation de la valeur du point (inflation des trois dernières années), cela représente un coût de 300 millions d'euros.

Les 400 autres millions «détournés» par nos employeurs sur les sommes dévolues aux personnels depuis 2007, pourraient permettre d'augmenter le salaire mensuel de chaque salarié de la Sécurité sociale de 200 euros bruts, ou la création de 12 000 postes de techniciens à 32 553 euros par an !

C'est d'ailleurs le nombre de postes supprimés ces dernières années dans l'institution ... où l'on voit que l'économie réalisée a été double !

Le personnel ne peut pas continuer à se faire spolier ainsi, chaque année un peu plus.

Les possibilités d'augmenter significativement les salaires existent, ne serait-ce que par un simple rendu de ce qui était dû aux agents depuis 2007, et que les employeurs ont économisé sur leur dos.

Les frais de gestion dans nos caisses sont en-deçà de 4% ; augmenter les salaires de 10% ne ferait pas évoluer le curseur dans de grandes proportions

Les arguments sur la rigueur budgétaire ne tiennent que pour les économistes néo-libéraux, à la botte des marchés financiers et des actionnaires, qui ont détourné, ces vingt dernières années, 10% de la valeur ajoutée au détriment du salariat, sans lever le petit doigt....

Un dernier chiffre, qui n'émane pas de la CGT, mais de l'INSEE : la consommation des ménages intervient pour 57% dans l'évolution de la croissance.

L'augmentation des salaires est donc un gage de croissance économique, elle-même créatrice d'emplois.

C'est également un gage de santé pour notre Sécurité sociale dont les ressources sont encore assises majoritairement sur le salaire socialisé.

A méditer, par (tous) les tenants de la rigueur.

Montreuil, le 26 février 2013.